



S.I.R.D.
28 rue de la Liberté
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **45-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Date de convocation : 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 15 Votants : 19

Présents : JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C.LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGAULT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

Absents excusés : A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

Absents: N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

Président de séance : G. JULLIEN

Secrétaire de Séance : JM. CAMACHO

Rappel du quorum : 13

Objet : INSERTION-EMPLOI

Validation de la convention 2016 avec l'ACEISP

Rapporteur : Jean-Paul TROVERO

Le Vice-président expose :

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, le **SIRD** propose une permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celle-ci à l'ACEISP.

Les objectifs sont :

- D'accueillir et d'écouter, **sur le secteur de la Rive gauche du Drac**, les postulants créateurs et, plus largement, tous les habitants porteurs d'initiatives individuelles et collectives
- D'accompagner ce public dans la clarification et l'étude de faisabilité du projet
- De porter à la connaissance des habitants et des partenaires les outils déjà créés et susciter la réflexion et la sensibilisation d'autres accueillants à l'écoute des initiatives individuelles

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **4 heures hebdomadaires (4 x 47 semaines)**. Volume horaire de 188 h annuel
La permanence a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE**.

Budget prévisionnel 2016 :

Partenaires financeurs	Somme demandée
Conseil départemental (CORTI)	6 138 €
METRO	3 857 €
SIRD	4 618 €
TOTAL	14 613 €

Le coût total de la permanence s'élève à **14 613 Euro** pour 2016.

Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4 618 €** selon l'échéancier suivant :

- 80%, soit 3 694 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical
- 20%, soit 924 € sur présentation du bilan final.

Pour rappel, la participation financière du SIRD pour l'année 2015 était de 4 572 €, soit pour 2016 une augmentation de 1% par rapport à 2015.

Le comité syndical après débat

↳ **VALIDE LA CONVENTION** avec l'ACEISP pour l'année 2016

↳ **AUTORISE LE PRESIDENT** à signer la présente convention

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015

Le Président
Guy JULLIEN

